



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE SOCIALISTE

ET LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

POUR UNE RELATION DE CONFIANCE SOLIDE ET DURABLE

ENTRE L'ETAT ET LE DEPARTEMENT

Le Premier ministre a initié la Conférence nationale des territoires pour préparer de manière concertée l'avenir des collectivités territoriales. Il a insisté sur la nécessité de stabiliser l'organisation territoriale de la France, et ouvert les chantiers de l'exercice des compétences, de lutte contre les fractures territoriales, de transitions numériques et écologiques ainsi que le chantier financier.

A l'occasion de cette Conférence, réunie le 14 décembre dernier à Cahors, Monsieur le Premier ministre a notamment confirmé l'intention du Gouvernement d'établir le principe d'un taux directeur, qui contraindrait une partie des collectivités territoriales à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2%.

Ce principe d'un taux directeur imposé par l'Etat contrevient à l'évidence au principe de libre-administration des collectivités territoriales, prévu par l'article 72 de la Constitution française. Il représente un véritable recul vis-à-vis des acquis de la décentralisation en établissant une nouvelle tutelle de l'Etat sur les collectivités.

Au cours des dernières années, le Département de la Gironde a activement participé à la résorption des déficits publics, en réalisant des efforts budgétaires conséquents, en maîtrisant notamment ses dépenses de fonctionnement. En trois ans, notre institution y a contribué à hauteur de 88 millions d'euros, dans un contexte de hausse mécanique des dépenses dû notamment à la bonne dynamique démographique.

Les élus du Conseil départemental rappellent qu'ils prendront part à l'effort collectif de redressement des comptes publics mais soulignent que l'Etat devra donner une réponse pérenne concernant des dépenses que le Département assume à sa place :

- le reste à charge des trois Allocations Individuelles de Solidarité (R.S.A. – A.P.A. – P.C.H.) que le Département porte dans son budget

- le financement complet et durable de l'évaluation de la minorité jusqu'à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés arrivant sur le territoire girondin
- les dépenses que prend en charge le Département de la Gironde pour le compte de l'État alors qu'ils relèvent de la responsabilité de l'Etat, notamment dans les secteurs sanitaires ou médicaux.

Les élus du Conseil Départemental de la Gironde :

- prennent acte de la volonté gouvernementale de faire contribuer, une fois de plus, les collectivités locales à la résorption du déficit public,
- alertent sur le principe d'un taux directeur contraire aux principes de décentralisation,
- demandent avant tout à l'Etat d'assumer les dépenses qui lui incombent et que le Département prend actuellement à sa charge en dehors de ses compétences.

Seuls ces réponses et ces engagements de l'État peuvent permettre au Département de s'engager sur une «**relation de confiance solide et durable**».

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET DES REPRESENTES LE 19 DECEMBRE 2017.